



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25121646

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

15 SEP. 2025

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0402 550 691

Dénomination

(en entier) : LA CITE DES COUTELIERS

(en abrégé) :

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège : Rue Albert, 18 - 5030 Gembloux

Objet de l'acte : SIXIEME RESOLUTION-DEMISSIONS/NOMINATIONS

L'Assemblée Générale du 18/06/2025 décide de mettre fin aux fonctions de l'ensemble des administrateurs actuels. L'Assemblée Générale leur donne décharge complète et entière pour l'exécution de leurs mandats. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler aux fonctions d'administrateurs non statutaires pur une durée indéterminée :

- 1/ Monsieur GRANDHENRY Laurent, domicilié à 5030 Gembloux, Avenue George Bédoret, 37.
- 2/ Madame SEDONU Elisabeth, domiciliée à 5030 Gembloux, Avenue Jules Bruyr, 49.
- 3/ Madame CONOBERT Sylvie, domiciliée à 5030 Gembloux, Rue Chapelle Dieu, 15.
- 4/ Monsieur BOVERIE Lionel, domicilié à 5030 Gembloux, Rue des Abbés Comtes, 11.
- 5/ Monsieur CHARLES Guy, domicilié à 5030 Gembloux, Place Rabanère 4/32.
- 6/ Madame ANDRE Vinciane, domiciliée à 5030 Gembloux, Sentier du Chafor, 3 / 21.
- 7/ Madame DHEUR Valérie, domiciliée à 5030 Gembloux, Rue à l'Eau, 7.
- 8/ Madame LENGELE Marie-Paule, domiciliée à 5030 Sauvenière, Rue du Tige, 36.
- 9/ Monsieur ROGGE Andy, domicilié à 5032 Mazy, Rue Emile Pirson, 43 bte 11.
- 10/ Madame WAUTELET Laora, domiciliée à 5030 Gembloux, Sentier del Sirope, 3 bte 2.
- 11/ Madame RONCK-MOUCHET Adelaïde, domiciliée à 5030 Sauvenière, Rue de Fleurus 86.
- 12/ Madame TESSIER Julie, domiciliée à 5140 Ligny, Rue des Généraux Gérard et Vandamme, 7/A001
- 13/ Madame VANDERMEULEN Laurence, domiciliée à 5140 Sombreffe, Rue Château de Tongrenelle, 4
- 14/ Madame ALLARD Caroline, domiciliée à 5140 Ligny, Rue du Sart Mallet, 2.

Leur mandat sera exercé à titre rémunéré.

Les administrateurs font élection de domicile au siège de la société pour toutes les affaires relatives à l'exercice de leur mandat.

Benoît WELTER
Directeur-Gérant

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 25/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).